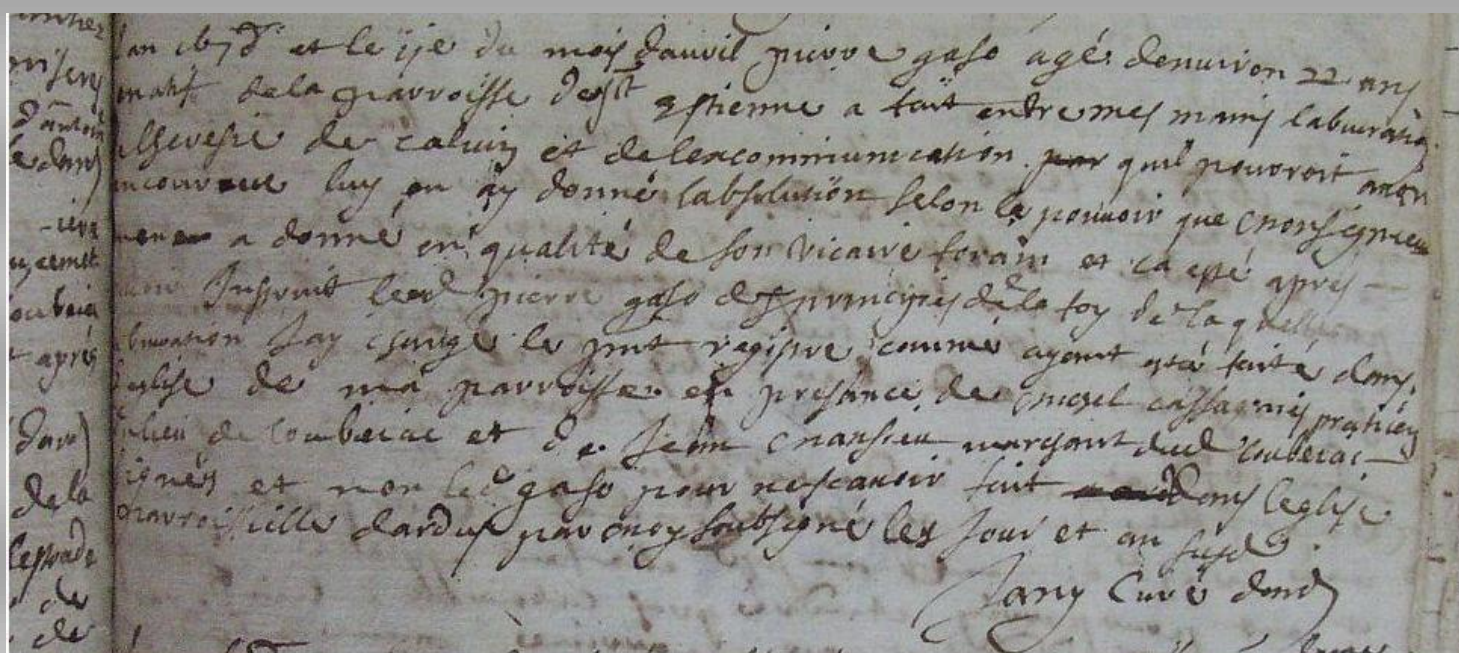


RELIGION PRETENDUE REFORMEE (la RPR) OU de CALVIN

L'an 1678 et le 11^e du mois d'avril Pierre Gasc âgé d'environ 22 ans natif de la paroisse de St Estienne a fait entre mes mains l'abjuration à l'hérésie de Calvin et de l'excommunication qui pourroit avoir encouru luy en ay donné l'absolution selon le pouvoir que monseigneur m'en a donné en qualité de son vicaire forain et la esté après avoir instruit led(it) Pierre Gasc des princypes de la foy de laquelle abjuration jay chargé le pr(ese)nt registre comme ayant esté fait dans l'église de ma paroisse en présence de Michel Cassagnies praticien au lieu de Loubéjac et de Jean Mancieu marchand dudit Loubéjac signés et non led(it) Gasc pour ne scavoir fait dans l'église paroissiale d'Arduz par moy soussigné les jour et an susd(its)

Jany curé d'Arduz



abjuration de la religion protestante (hérésie de Calvin) en date du 11 avril 1678

ARDUS

L'an 1679 et le vingthuitieme de decembre après
 mydy dans l'église parroissiale d'Arduy en presence
 Mr Estienne Lavarde prestre et vicaire d'Arduy et
 d'Estienne Lavarde escholier je soussigné recteur de
 la parroisse d'Arduy et vicaire forain de
 Monseigneur est reçu l'abjuration des erreurs
 De Calvin qu'ont fait entre mes mains de cœur et
 De bouche en mettant la main sur les Sts evangilles
 A Raymond Valette brassier de la Parroisse
 de Realville agé d'environ soixante ans et Marie de
 Lacombe femme aud(it) Raymond et Guilhaumette
 veufve à Bernard Rousset brassier aussi de la parroisse
 de Realville et Marie de Rousset et autre Marie
 de Rousset agées l'une de 19 ans et l'autre
 de 13 ans fillies au susd(it) Bernard et de lad(ite) Guilhaumette
 de laquelle abjuration j'ay dressé le pr(ése)nt verbal
 signé desd(its) Estienne Lavarde et de moy.
 Lavarde vicaire dudit lieu, Lavarde présent
 Jany curé d'Arduy, vicaire forain

L'an 1679 et le vingthuitieme de decembre après
 mydy dans l'église parroissiale d'Arduy en presence
 de Mr estienne Lavarde prestre et vicaire d'Arduy et
 d'Estienne Lavarde escholier je soussigné recteur de
 la parroisse d'Arduy et vicaire forain de
 Monseigneur ay reçu l'abjuration des erreurs
 de Calvin qu'ont fait entre mes mains de cœur et
 de bouche en mettant la main sur les Sts evangilles

Raymond Valette brassier de la Parroisse
 de Realville agé d'environ soixante ans et Marie de
 Lacombe femme aud(it) Raymond et Guilhaumette
 veufve à Bernard Rousset brassier aussi de la parroisse
 de Realville et Marie de Rousset et autre Marie
 de Rousset agées l'une de 19 ans et l'autre
 de 13 ans fillies au susd(it) Bernard et de lad(ite) Guilhaumette
 de laquelle abjuration j'ay dressé le pr(ése)nt verbal
 signé desd(its) Estienne Lavarde et de moy
 Lavarde vicaire dudit lieu Lavarde présent
 Jany curé d'Arduy, vicaire forain

abjuration de la religion protestante (autre hérésie de Calvin) en date du 28/12/1679 (images 1679107 et 108) ARDUS